

ÉDITO

Quelques communes nouvelles du département ont souhaité mettre à profit une anomalie législative afin de reprendre à leur compte la perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, qui pourtant constitue depuis 1926 le socle de financement du syndicat. Pourquoi pas après tout... La relation entre le Siéml et ses adhérents n'est pas gravée dans le marbre et il est important que régulièrement, le syndicat fasse la preuve de la valeur ajoutée qu'il apporte. À nous d'être convaincant. Nous avons des arguments sérieux pour ce faire.

Savez-vous par exemple que 1€ de TCCFE génère 4€ d'investissements sur les territoires ? Seul le Siéml peut garantir un tel niveau de péréquation de cette recette fiscale importante puisqu'elle fluctue autour de 11 M€ par an environ. Ce qui n'est pas acceptable en revanche, c'est le comportement de passer clandestin de ces communes heureusement très minoritaires, qui continuent à bénéficier des prestations du syndicat, certes à un coût différencié mais avantageux tout de même. C'est la raison pour laquelle le comité syndical, au cours de sa réunion du 25 avril, a décidé d'envoyer un signal fort aux communes concernées. Elles peuvent certes faire le choix de percevoir cette nouvelle recette, mais elles devront notamment prendre en charge le remboursement des annuités à venir pour les emprunts couvrant les travaux que le syndicat a réalisés pour leur compte. Une commune nouvelle ne peut se déresponsabiliser totalement par rapport aux engagements qui ont été pris par les communes déléguées qui la composent : c'est trop facile et trop pénalisant pour l'immense majorité des adhérents du Siéml qui eux, ont fait le choix de la solidarité et de l'efficacité !

Jean-Luc Davy
président du Siéml

LE CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ AU SERVICE DES TERRITOIRES POUR MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS

Le Siéml a décidé en novembre 2015 de proposer un service de conseiller en énergie partagé aux communes et EPCI de Maine-et-Loire. Ce service de proximité, développé avec le soutien financier de l'ADEME, consiste à mutualiser un chargé de mission spécialiste de l'énergie entre plusieurs collectivités d'un même territoire qui n'ont pas les compétences en interne. Les communes partagent le coût d'adhésion au service et confient au Siéml sa mise en place pour 3 ans. Le dispositif se rémunère sur les économies qu'il génère : le conseiller en énergie partagé (CEP), en optimisant la gestion énergétique du patrimoine de la commune, lui permet de réaliser des économies.

Diminuer la facture énergétique des communes

La première étape de la mission d'un CEP est primordiale. Elle consiste à réaliser un inventaire précis du patrimoine de la commune (bâtiments, éclairage public, ...) puis à étudier l'évolution de ses dépenses et de ses consommations énergétiques. Cet état des lieux précis permet d'établir un bilan énergétique et les premières propositions d'actions pour diminuer la facture énergétique (régulation du chauffage, réglage de l'éclairage, etc.). La collaboration permanente entre la collectivité et le CEP permettra d'assurer un accompagnement de sa politique énergétique sur le long terme.

Répondre à une forte demande

Le premier CEP a pris ses fonctions en février 2016. Après une phase de prospective et de promotion sur le département, le service a été lancé grâce à l'adhésion de 6 communes de l'actuelle communauté de communes Loire Layon Aubance. Pour répondre à la forte demande des collectivités, 2 autres postes ont été créés, l'un sur les secteurs des Vallées du Haut Anjou et de l'Anjou Bleu Communauté, le second pour Angers Loire Métropole et Loire Authion. Avec l'adhésion en cours de Segréen et de Verrière-en-Anjou, représentant 18 000 habitants, un 4^e CEP va être recruté prochainement, afin de répondre aux besoins toujours croissants des collectivités en matière d'économies d'énergies.

3 conseillers
en énergie partagés

23 communes sous
convention

89 540 habitants
concernés



→ Le coût du service sur 3 ans

- > 0,50€/hab./an : communes pour lesquelles le Siéml perçoit la TCCFE
- > 0,65€/hab./an : communes percevant la TCCFE
- > 200€/bâtiment : EPCI souhaitant bénéficier de l'action sur leur patrimoine

→ Des économies réelles

- > jusqu'à 3€/hab./an selon l'ADEME

COMMENT BÉNÉFICIER D'UN CEP ?

Il suffit à la collectivité de prendre contact avec le Siéml pour étudier l'opportunité d'un CEP sur son territoire. Une convention de 3 ans précisera les modalités du service (engagements des parties, coût de la contribution, etc.).

Renseignement > 02 41 20 75 00

**FRÉQUENTATION ACCRUE
AUX RÉUNIONS TERRITORIALES**



Conformément à la réforme de sa gouvernance, le Siéml a renforcé l'animation de ses territoires afin d'aller à la rencontre de ses adhérents. Les réunions territoriales du printemps 2017 ont débuté par le secteur Anjou Loir et Sarthe et se sont terminées par le secteur de l'Agglomération du Choletais. Les neuf réunions ont permis d'aborder avec les élus les sujets suivants : la refonte des secteurs géographiques de travaux, le renforcement des procédures dans le cadre de la réforme anti-endommagement, le projet Plan corps de rue simplifié (PCRS) et le déploiement des IRVE. Des précisions ont été apportées concernant les mises en service des chantiers et l'accompagnement du Siéml dans l'élaboration des PCAET. Ces rencontres ont permis des échanges fructueux et une mobilisation satisfaisante.

LE PÔLE ÉNERGIE RÉGIONAL SE STRUCTURE



Les quatre syndicats départementaux et le conseil départemental de la Sarthe qui composent le Pôle énergie poursuivent leurs échanges pour coordonner leurs actions. En avril, le Pôle énergie a adopté un document socle afin de mettre en œuvre la feuille de route de la transition énergétique, en dialogue avec la Région. Dans ce cadre, le dossier des bornes de recharge rapide pour véhicules électriques a fait consensus et sera présenté au Conseil régional. Chaque syndicat devra également se doter d'un outil opérationnel, de type société d'économie mixte, afin de développer les énergies renouvelables sur son territoire. Parallèlement, le Siéml a accueilli une réunion dédiée aux fonctions supports ; l'occasion pour les équipes en charge des RH, de la finance, de la communication et de l'informatique d'envisager des projets communs. L'évolution organique du Pôle et la mise en place d'un outil de coordination entre la Région et les syndicats départementaux d'énergie seront à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

MAR. 2 MAI	Réunion du Bureau > Siéml
MER. 3 MAI	Inauguration IRVE > Pouancé
VEND. 5 MAI	Inauguration IRVE > Sainte-Gemmes-sur-Loire
MAR. 9 MAI	Inauguration IRVE > La Ménitrié
JEU. 11 MAI	Inauguration IRVE > La Romagne
MAR. 16 MAI	Inauguration IRVE > Bégrolles-en-Mauges

**UN ACCORD D'ITINÉRANCE
POUR LES BORNES DE RECHARGE**



Les membres du comité syndical ont assisté mardi 25 avril à la signature de l'accord d'itinérance de recharges électriques entre Bruno Lebrun, président de Girève et Jean-Luc Davy, président du Siéml.

Cet accord a pour objectif de favoriser l'interopérabilité du système d'abonnement et de paiement. Les usagers pourront ainsi faire le plein des batteries de leurs véhicules, y compris aux bornes de recharge gérées par d'autres opérateurs que celui auprès duquel ils ont souscrit un abonnement. Cette facilité d'utilisation participe au développement de la mobilité électrique à l'échelle nationale.

**ÉCLAIRAGE PUBLIC :
VERS UN PARTENARIAT AVEC ANGERS**

Le Siéml et la Ville d'Angers travaillent à l'élaboration d'un partenariat innovant permettant d'accroître l'efficacité énergétique et d'assurer une maîtrise des coûts d'exploitation de l'éclairage public. L'objectif est de renouveler au minimum 12000 points lumineux, soit 54 % du parc, pour une économie d'énergie estimée à 30 % de la consommation d'électricité.

**MAÎTRISE D'OUVRAGE
REPRISE DES DISCUSSIONS AVEC ENEDIS**

Depuis deux ans, plusieurs litiges sont apparus entre le Siéml et le concessionnaire Enedis, en raison d'une différence d'interprétation de l'impact d'un arrêté préfectoral, au regard des règles contractuelles de répartition de la maîtrise d'ouvrage. Les négociations entreprises en 2015 n'avaient pu aboutir compte tenu du contexte incertain de la réforme territoriale. Ces discussions viennent de reprendre, afin de trouver une solution satisfaisante pour les deux parties, mais aussi pour les communes, à la rentrée 2017. Le Siéml se réjouit de cette avancée qui permet de repartir rapidement dans une dynamique partagée de co-investissements sur le réseau électrique angevin, au bénéfice des usagers.

